Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026101A-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 08 octobre 2026

Le 08 octobre 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du mardi 29 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Magali LE VIQUEL donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.
M. Cédric CHEVRIER donne pouvoir à M. Damien JUNGE

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 21 / **procurations :** 2

Secrétaire de séance : Mme Angélique CADORET

DELIBERATION N°2026/101

TABLEAU DES EMPLOIS - ACTUALISATION

Rapporteur : Mme Salomé TOITOT

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la création de l'emploi permanent d'Adjoint technique territorial (de catégorie C), à temps complet, pour effectuer les missions d'Agent technique polyvalent et chargé de la mise en œuvre des actions environnementales ;

Considérant qu'il appartient ainsi à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau de promotion interne établi pour l'année 2026. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Suppression	Création
Adjoint d'animation territorial principal 1ère classe (Catégorie C)	Animateur territorial (Catégorie B)

ANNXE B – TABLEAU DES EMPLOIS

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026101A-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1 ;
Vu la création de l'emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet,
Vu l'avis favorable à la création d'emploi du Comité Social Territorial en date du 22 septembre 2026 :

- **d'approuver** l'actualisation du tableau des emplois au 15 octobre 2026,

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 09 octobre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

